

# 2026 Recycling Training Course Sûreté PNC Corsair - Fouille aéronef 11.2.3.6 /11.2.3.11 du Regl. EU2015/1998 -Formation des personnes en charge de la fouille de sûreté des aéronefs, des mesures de sûreté en vol & 11.2.8 Sensi à la Cyber-menace

1 jour 4 heures

Programme de formation

## Public visé

Personnels navigants Commerciaux

## Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,

Français Lu et écrit et parlé

Avoir reçu une formation initiale (SADE sûreté) 11.2.3.6 / 11.2.3.11 et 11.2.8 du Regl. EU2015/1998

## Objectifs pédagogiques

Recycler la formation des personnels navigants Techniques aux procédures d'exploitation de la compagnie aérienne (formation périodique):.

Objectifs formation items AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42

1. Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
2. évaluation de la menace
3. Contrôle et notification
4. Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

Objectifs du §11.2.3.6 du Regl. EU2015/1998

- **Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation**
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Objectifs du §11.2.3.11 du Regl. EU2015/1998, Mesures de sûreté en vol:

- **a) connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;**

Objectifs du §11.2.8 du Regl. EU2015/1998: Sensibilisation aux cyber-menaces :

- 1 LES RISQUES CYBER

Apprenez à repérer une attaque et à bien réagir face à une telle menace :Hacker, malware, phishing, ransomware, ingénierie sociale, déni de service, etc. Les menaces sont nombreuses et variées !

- 2 COMMENT GERER LE RISQUE



Apprenez Les bons réflexes pour protéger ses données sensibles (comptes bancaires, identité, fichiers clients, etc.) dans un monde de plus en plus numérique : Pour se protéger utilisons la technique de la défense en profondeur et appliquons au quotidien les réflexes essentiels. 12 règles essentielles pour prévenir les risques au quotidien.

· 3 POUR ALLER PLUS LOIN

## Description / Contenu

Formation compagnie AIR OPS-AMC1 ORO.GEN 110(a)	Mesures de sûreté mises en œuvre	Formation régl UE 2015/1998 amendé UE 2022/1174	Objectifs Pédagogiques
Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles	Personnes chargées de la mise en œuvre de la protection de l'aéronef	11.2.3.6 Cf. Annexe 3 - rubrique 6. Plan d'enseignement de la formation initiale	a) Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs
Connaissance des procédures de notification			b) Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté et
Fouille de sûreté cabine, conformément au règlement (CE) n° 300/2008, incluant l'identification des articles interdits (h)			(f) capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
Objets prohibés			Aptitude à identifier les articles prohibés ; Aptitude à réagir, de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté à bord d'un aéronef ;
	Sensibilisation à la cybersécurité	11.2.8 Sensibilisation à la cybersécurité	(e) Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés Connaissance des enjeux Mettre en œuvre des mesures pour vous prémunir du risque de cyberattaques

Avoir les bons réflexes pour réagir en cas d'attaque

**Personnes chargées de la mise en œuvre de la sûreté en vol** 11.2.3.11 Personnels navigants mettant en œuvre des mesures de sûreté en vol uniquement

(a) Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes.

## Modalités pédagogiques

Test de vérifications des connaissances (Evaluation de début de stage)

Formation en présentielle

Test d'évaluation et pratique associée à l'environnement de travail. (Connaissance de la configuration cabine A330 Corsair et des zones de fouilles et de dissimulations d'articles prohibés.

Méthodes pédagogiques

Affirmative (cours magistral) ;  
interrogative ;  
active.

## Moyens et supports pédagogiques

De façon générale :

guides instructeur et aides formateur disponibles dans les MdC ;

kit évaluation disponibles dans les MdC ;

outils pédagogiques utiles pour les mises en situations, des jeux, des études de cas ;

procédures locales ou compagnies (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur/OFo en amont de la dispense de la formation).

Dans le cadre des formations en présentiel :

matériels permettant la projection des supports de cours et tableaux destinés aux exercices et compléments manuscrits.

Pour la partie pratique de la formation, il est souhaitable de conduire cette dernière :

sur le terrain ou sur avion ou maquette ou simulateur ;

en salle avec les outils pédagogiques nécessaires, des mises en situations, des jeux, des études de cas ;

et toujours avec des supports adaptés :

aux aéronefs sur lesquels oeuvrent les stagiaires ;

à leur métier.

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / Paperboard / Manipulations d'Articles Prohibés dont EEI factices.

## Modalités d'évaluation et de suivi

Test de Vérification des compétences

QCM 20 questions avec note minimale de validation fixée à 15/20

VALIDITE DE LA FORMATION

3 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998

Durées et périodicités des formations périodiques (RTC PNC) : 3H30 + Test

## Modalités Accessibilité

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).

## Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur en sûreté:

Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française selon l'AIM du 11/09/2013 relatif à la sûreté de l'aviation civile

21/05/2026